

## QUESTIONS/REPONSES

### **CD MAINE & LOIRE**

- 1.1 SI LA CRISE SANITAIRE PERDURE JUSQU'APRES DECEMBRE (EX : MARS) AVEC IMPOSSIBILITE DE PRATIQUER SON ACTIVITE, EST-CE QUE LA FEDE ENVISAGERAIT ALORS DE FAIRE UN GESTE FINANCIER CONCERNANT LE PRIX DES LICENCES REFACTURE AUX CD ?**
- 

La fédération fait déjà un geste conséquent (195 000 euros) en direction de ses associations en renonçant à percevoir la part fédérale des affiliations pour la saison 2020-2021, et par ailleurs un montant de 300 000 € ont déjà été accordés aux CD et CR dans le cadre du PGE pour les accompagner dans la situation actuelle.

Un geste sur les licences (dont le nombre est en forte baisse) parait difficile sans mettre à mal le budget fédéral.

*Toutefois, la fédération poursuit les études sur les possibilités d'aides qui devront être partagées avec les structures CD et CR. Le niveau fédéral seul pourra difficilement apporter des aides à toutes ses associations.*

- 1.2 DANS DES CLUBS, BEAUCOUP DE FAMILLES RECLAMENT DES A PRESENT LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DE LEUR LICENCE, QUELLE QUE SOIT L'ISSUE DE LA CRISE SANITAIRE. QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU CLUB ? QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT A RESPECTER.**
- 

Pas de remboursement de la licence (cf. doc à ce sujet lors du 1<sup>er</sup> confinement). En règle générale les familles demandent le remboursement de l'adhésion à l'association et à la pratique des activités, rarement le remboursement de la licence, sauf si l'association présente la licence comme le montant total qu'elle demande pour pratiquer une activité pour l'année. Le montant de l'inscription à l'association (intégrant adhésion – pratique d'activité – licence et assurance) représente un montant ramené en coût mensuel qui se situe entre 10 et 20 euros.

Les clubs peuvent trouver des modalités de compensation : stage gratuit pendant les vacances, ristourne sur la cotisation N+1.

## **CD ESSONNE**

### **1.3 POUR FAIRE SUITE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LES ELECTIONS NATIONALES JE SOUHAITE DES PRECISIONS SUR LE "NB" DE LA FICHE A RETOURNER A L'ISSUE DE NOTRE AG DEPARTEMENTAL, QUANT AUX POSSIBILITES DE REMPLACEMENT.**

---

Il s'agissait de la répartition des représentants pour l'AG fédérale. Dans l'éventualité où le président ne pourrait, pour une raison imprévue, participer aux votes comment procéder ? Il faut que le président désigne un représentant pour le remplacer, normalement désigné par l'AG du CD, sinon c'est le président qui le désigne et le fait connaître au service juridique s'il est encore temps de modifier avant l'ouverture des premiers votes. Pour les autres délégués du département, dans le cas présent deux, il peut être fait appel au suppléant du délégué s'il est empêché, ou que l'un des délégués donne pouvoir à l'autre délégué (dans le cas présent trois délégués dont le président pour le département). Faire aussi connaître cette modification si besoin au plus tôt au service juridique s'il est encore temps avant l'ouverture des premiers votes.

## **CD DAUPHINE**

### **1.4 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DISPOSANT D'UNE PRESCRIPTION MEDICALE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE (APA), L'ACCUEIL DE CES PERSONNES EST AUTORISE AVEC ATTESTATION DEROGATOIRE. LE PROGRAMME « ATOUTFORM' FORM+ » RENTRE-T-IL DANS CE CADRE ?**

---

Seul Form+ rentre dans ce cadre si les pratiquants ont une prescription médicale d'activités physiques (inscription dans un parcours de soin lié à une Affection de Longue Durée ALD 2011 ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées). A noter : les accompagnants des personnes handicapées bénéficient d'une dérogation pour leurs déplacements dans ce cadre. Ainsi les personnes présentant un handicap reconnu par la MDPH : c'est le cas notamment des élèves des IME, et autres structures de ce type accueillant des personnes en situation de handicap.

Mais il faut que la commune accepte d'ouvrir les installations pour les séances à destination de ces personnes, sauf si l'association a son propre local.

### **1.5 DISPOSITIFS ET ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS ENVISAGEABLES ET OU ENVISAGES POUR LES STRUCTURES EN DIFFICULTE DE TRESORERIE**

---

- LES COMITES DEPARTEMENTAUX
- LES ASSOCIATIONS

#### **PAR EXEMPLE**

- AIDES SPECIFIQUES, EN REMERCIANT LA FEDERATION POUR L'ABANDON DE LA PART FEDERALE LORS DE LA RE-AFFILIATION
- LE RECOURS A L'EMPRUNT AUPRES DES ORGANISMES BANCAIRES A DES CONDITIONS PREFERENTIELLES ET GARANTIT PAR LA FSCF POUR LES ASSOCIATIONS AFFILIEES ? NOTAMMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL, PARTENAIRE DE NOTRE FEDERATION.

La FSCF ne peut garantir des emprunts réalisés par les associations. La fédération ne peut se porter en garantie que pour les CD et les CR. Pour les dispositifs à destination des associations il faut suivre les informations communiquées par la fédération : à titre d'exemple en février sera lancée la campagne du FDVA2 qui permet de demander une subvention pour du fonctionnement et plus spécialement destiné aux petites associations. A l'été 2020 a été ouvert un appel à projets Fonds territorial de

solidarité relayé par le réseau des DRJSCS (Aide au fonctionnement ou aide à la relance des associations sportives locales les plus en difficulté). Très peu d'associations FSCF ont sollicité cette aide.

## 1.6 ENJEUX DE LA SAISON ET PLAN DE RELANCE

---

- Plan de communication déclinable jusqu'à nos associations destiné aux adhérents
- Stratégie et dispositif d'accompagnement dans la reconquête des adhérents

La reconquête des adhérents passe d'abord par le lien que l'association conserve avec eux. Et ce qu'elle imagine (avec l'appui du CD ou du CR) pour leur permettre de conserver une activité physique qu'elle soit sportive ou culturelle, et même ceux qui ne sont pas revenus à la rentrée 2020 dans l'association

- Evolution de nos différents modèles
  - Format des compétitions / rencontres / Manifestations

Actuellement les CN sont mobilisées pour réfléchir aux dispositifs et organisation à mettre en place dans le cadre de l'organisation de leurs compétitions nationales. L'ensemble de pole gymnique a produit quelque chose qui est à l'étude du médecin fédéral, le pôle sportif a produit 3 activités également. Les autres sont en cours.

- Economique
- .....
- La place de notre fédération au sein des différentes instances et notamment l'ANS, enjeux de notre avenir (Fédération, Structures décentralisées et associations)

Le décret qui fixe la composition des conférences régionales du sport est sorti. Il y a des places à prendre ! Grâce notamment à notre adhésion au comité paralympique et sportif français, nos structures peuvent siéger.